



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Dominique XOLIN jusqu'à 20h15), M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Sarah ROUILLON), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Martial MATHIRON, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Laurent POST, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Paul MURANO), Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN (arrivé à 20h15).

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND, Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Daniel BAUCHET), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Sylvain PORCHEROT, Mme Sarah ROUILLON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Vincent CROUZIER. Absent de 18h30 à 20h15).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au développement économique, à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Membres en exercice	45	Délibération n°25/06/2026/17
Présents	33	Objet : <u>Rapport sur le choix de gestion et le recours à la</u>
Pouvoirs	08	<u>Délégation de Service Public (DSP) pour le funérarium</u>
Votants	42	<u>situé à Genlis 21110</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Il est rappelé que le Conseil communautaire avait approuvé le principe du recours à un contrat de concession pour la gestion du funérarium, par délibération n°21/01/2021/07 en date du 21 janvier 2021.

La gestion du funérarium de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est à ce jour déléguée aux Pompes Funèbres GIRAUDET, via un contrat de délégation de service public par affermage, conclu pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il convient donc désormais de s'interroger sur le recours ou non à une délégation de service public pour la gestion du funérarium.

L'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en effet que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Ledit rapport, joint en annexe, comprend les éléments principaux suivants :

- Il est proposé une nouvelle délégation de service public sous forme d'affermage, qui constitue un partenariat sur la base des impératifs du service public avec une maîtrise financière et un contrôle sur le délégataire exercé par la collectivité,
- Compte tenu des investissements nécessaires, le contrat sera conclu pour une durée de 10 ans à compter de la date de notification. La date prévisionnelle de démarrage du contrat est fixée au 1er janvier 2026,
- La procédure est définie par les articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi que les dispositions du Code de la commande publique relatives aux contrats de concessions,
- Le choix des entreprises admises à remettre une offre est assuré par la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) mentionnée à l'article L. 1411-5 du CGCT.

In fine, le choix du candidat et le contrat de délégation de service public finalisé seront soumis à l'approbation de l'assemblée communautaire.

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public en date du 16 juin 2026,

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport portant sur le choix de gestion et le recours à la délégation de service public pour le funérarium tel qu'il est joint en annexe,
- APPROUVE le principe de recours à une délégation de service public,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à engager toutes les démarches pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de consultation relative à la délégation de service public pour la gestion du funérarium situé à Genlis 21110 selon les dispositions du Code de la commande publique et du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 25 juin 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER